



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2013

Le 24 juin 2013 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Jean-Yves LE COZ, maire, suite aux convocations individuelles adressées à chaque membre.

Présents : Jean-Yves LE COZ, Murielle LE REST, Marie-Hélène GOURIER, Charles PAITIER, René CHRISTIEN, Corinne COLLET, Véronique KOUVTANOVITCH, Fabienne SCELO, Loïc LE LARDIC

Absent excusé : Jérôme LE DOUSSAL qui a donné procuration à Jean-Yves LE COZ

Absents non excusés : Jean-Michel DEBAIL, Jean-Bernard PICARDA

Secrétaire de séance : Véronique KOUVTANOVITCH

La séance déclarée ouverte par le maire et le compte-rendu de la dernière séance étant approuvé, les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Inscription au PDIPR

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant : VVT 1.

Il informe l'assemblée que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Général, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Conseil Général et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le passage des randonneurs pédestres, équestres et VTT sur propriété privée communale suivant le tracé présenté en annexe
- AUTORISE la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé à baliser l'itinéraire conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Conseil Général
- DEMANDE l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté en annexe et s'engage à ce titre à informer le Conseil Général en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural en lui proposant un itinéraire de substitution.

Autorisation de signature pour le balisage de l'itinéraire GR

Le Maire et René CHRISTIEN font part à l'assemblée de leur entretien avec le représentant du comité départemental de la randonnée pédestre du Finistère concernant le balisage du GR34.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer l'autorisation pour le balisage de l'itinéraire pédestre dénommé GR 34.

Convention ATESAT

Suite à la présentation faite par le Maire, le conseil municipal l'AUTORISE à l'unanimité à signer la convention 2013 d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Cette convention d'une durée d'un an prend effet au 1^{er} janvier 2013, pour un montant de 321.37 €.

Extension du columbarium

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir l'extension du columbarium, réalisé en 2002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'ACQUERIR un module de 9 cases, identique à l'existant, à la SARL AVENIER pour un montant de 5681 € TTC, transport compris.

Modifications budgétaires

Afin de financer l'extension du columbarium, le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le budget 2013 de la Commune.

Murielle LE REST propose donc au conseil municipal d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

- en section d'investissement : dépenses art.2315 39 : + 5700 € recettes art.021 : + 5700 €
- en section de fonctionnement : dépenses art.023 : + 5700 € recettes art.7325 : + 5700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

Remplacement d'ampoules pour l'éclairage public

Dans le cadre des économies d'énergie et de la mise aux normes de l'éclairage public, Charles PAITIER présente le projet de remplacement de 26 lanternes.

Ce programme est subventionné par l'ADEME à hauteur de 360 € par lanterne, soit 9360 €. La dotation du SDEF sera déduite de la participation communale. Les travaux seront réalisés fin 2013 – début 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le projet et DECIDE de réaliser le remplacement de 26 lanternes d'éclairage public.

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité d'eau potable

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2012, qui n'appelle aucune observation.

Cocopaq : coordination de l'approvisionnement en denrées pour l'aide alimentaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE la prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé de la coordination de l'approvisionnement en denrées des structures distributrices de l'aide alimentaire
- RECONNAIT d'intérêt communautaire l'approvisionnement en denrées des structures distributrices de l'aide alimentaire.

La séance est close à 20 heures 30.